

## Définition des fonctions

Les rééducateurs territoriaux constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie B.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de rééducateur de classe normale et de rééducateur de classe supérieure.

Les membres du cadre d'emplois exercent selon leur spécialité les fonctions de pédicure-podologue, de masseur-kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de psychomotricien, d'orthophoniste, d'orthoptiste ou de diététicien.